

FICHE DE DONNEES SECURITE

Conforme au règlement CE 1907/2006 et CE 1272/2008

JARDINAT SAVON NOIR 1L Réf : 000448

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: JARDINAT SAVON NOIR 1L Réf : 000448
- Nom Chimique: Mélange de sel de potassium d'acides gras
- Synonymes: Savon
- Type de produit: Mélange/ composition

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisations identifiées:
 - Produit de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Société: SARL ECONAT
- Adresse: 1, rue LECLANCHE 56890 SAINT AVE
- Téléphone: tel : 029038 0693
- Fax :
- Adresse e-mail: info@jardinat.fr

1.4 Téléphone en cas d'urgence

- Numéro d'appel d'urgence : 029038 0693

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Réglementation européenne (EC) 1272/2008, comme amendée

Non Classifié comme dangereux selon la réglementation européenne (EC) 1272/2008, comme amendée

2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1 Nom(s) sur l'étiquette composants dangereux:

Sans Objet

2.2.2 Mention d'avertissement

Aucune.

2.2.3 Pictogrammes de danger

Aucun

2.2.4 Mentions de danger

Aucune

* Contient de l'huile d'olive et Huile de lin issues de l'agriculture biologique.

** Ecodétergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT disponible sur <http://detergents.ecocert.com>

2.2.5 Conseils de prudence

Aucun

2.3 Autres dangers

Sans objet

RUBRIQUE 3. RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Concentration

<i>Nom de la substance</i>	<i>Concentration</i>
Sels de potassium d'acides gras C6-C22 No.-CAS : non disponible / non disponible Numéro d'enregistrement Reach : Exemption Annexe V Règlement.	>= 10 %
Eau No.-CAS : 7732-18-5/ No.-CE: 231-791-2 Numéro d'enregistrement Reach : Exemption Annexe V Règlement.	<=95 %
Glycerol No.-CAS : 56-81-5 / No.-CE: 200-289-5 Numéro d'enregistrement Reach : Exemption Annexe V Règlement.	< 2 %
Potassium Olivat No.-CAS : 68154-77-8 / No.-CE: 268-921-2 Numéro d'enregistrement Reach : Exemption Annexe V Règlement	< 1 %
Potassium Linseedate No.-CAS : non disponible sur Cosing / No.-CE: non disponible sur Cosing Numéro d'enregistrement Reach : Exemption Annexe V Règlement.	< 1 %
Caramel No.-CAS : 8028-89-5/ No.-CE: 232-435-9 Numéro d'enregistrement Reach : Code CC # 020051	< 1%
Sodium Hydroxy-Methylglycinate No.-CAS : 70161-44-3 / No.-CE: 274-357-8 Numéro d'enregistrement Reach : ????????????????????	< 1 %
Tetrasodium Glutamate Diacetate No.-CAS : 51981-21-6/ No.-CE: 257-573-7 Numéro d'enregistrement Reach : 01-2119493601-38	< 1 %

3.2 Composants dangereux - Selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008, comme amendée

<i>Nom de la substance</i>	<i>Classe de danger</i>	<i>Catégorie de danger</i>	<i>Route d'exposition</i>	<i>Phrases H</i>
Sodium Hydroxy-Methylglycinate	Peut provoquer une allergie cutanée	Catégorie 1		H317
	Peut provoquer une irritation cutanée	Catégorie 2		H315

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

4.1.1 En cas d'inhalation

- Sans objet.

4.1.2 En cas de contact avec les yeux

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

4.1.3 En cas de contact avec la peau

- Sans objet, compositions destinées à être en contact avec la peau dans son application cosmétique.

4.1.4 En cas d'ingestion

- Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1. Inhalation

- Aucun

4.2.1 Contact avec la peau

- Aucun

4.2.2 Contact avec les yeux

- Gêne oculaire, picotements plus ou moins intense

4.2.3 Ingestion

- En cas d'ingestion, risques de nausée et de vomissements

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Donnée non disponible

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés

- Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

5.1.2 Moyens d'extinction non-appropriés

- Aucun(e).

5.1.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Cette composition n'est pas inflammable.

- Non combustible.

- Pas de formation de produits de décomposition dangereux en cas de feu.

5.1.4 Conseils aux pompiers

- En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

- Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence

- Sans objet

6.1.2 Conseil pour les répondants en cas d'urgence

- Sans objet

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.

- Ne pas déverser dans des eaux de surface.

- En cas de déversement massif dans les cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Endiguer

- Ramasser

- Éviter que le produit arrive dans les égouts.

- Conserver dans le conditionnement d'origine proprement étiqueté.

- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence aux autres sections

- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Pas de mesure particulière à prendre en compte dans la manipulation

7.2 Conditions de stockage, incluant les incompatibilités

7.2.1 Stockage

- Conserver dans le conditionnement d'origine fermé.

7.2.2 Matériel d'emballage

- Pas de restriction spécifique

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec le fournisseur

RUBRIQUE 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites d'exposition

Composition destinée dans son application cosmétique à être en contact direct avec la peau. Substances majoritaires exemptes d'enregistrement REACH. Pas de valeur limites d'exposition.

8.1.2 Autres informations sur les valeurs limites

- Sans objet.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

- Aucun

8.2.2 Mesures de protection individuelle

- Aucune

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Sans objet

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.1 Informations générales

-Aspect : liquide
-Couleur : brun translucide
-Odeur : naturelle

9.1.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- pH: $10 < X < 11.4$
- Point de fusion/point de congélation : $> 20^{\circ}\text{C}$
- Point/intervalle d'ébullition : non défini
- Point d'éclair : Ce produit n'est pas inflammable
- Taux d'évaporation : Pas de données
- Inflammabilité (solide, gaz) : non applicable
- Inflammabilité : Ce produit n'est pas inflammable.
- Propriétés explosives : Non-explosif, Voir section 10.
- Pression de vapeur : Pas de données
- Densité de vapeur : Pas de données
- Masse volumique apparente : Pas de données
- Solubilité(s) : Soluble dans eau
- Température d'auto-inflammabilité : Pas de données
- Température de décomposition : Pas de données
- Viscosité : Produit solide
- Propriétés comburantes : Non comburant

9.2 Autres informations

Remarques : Données non disponibles

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

- Pas de dangers identifiés.

10.2 Stabilité chimique

- Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Pas de dangers identifiés.

10.4 Conditions à éviter

- Pas de dangers identifiés.

10.5 Matières incompatibles

- Acides entraînant la décomposition des sels de sodium d'acides gras en acides gras et en sel, entraînant la perte de fonctionnalité de la composition.

- Sel de cation bivalent entraînant la substitution partielle ou total du sel de sodium et entraînant la perte de fonctionnalité de la composition.

10.6 Produits de décomposition dangereux

- Aucun

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Toxicité aiguë

11.1.1 Toxicité aiguë par voie orale

- Non toxique

11.1.2 Toxicité aiguë par inhalation

- Non toxique

11.1.3 Toxicité aiguë par voie cutanée

- Non toxique

11.2 Corrosion cutanée/irritation cutanée

- Non irritant

11.3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Non corrosif

11.4 Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- Pas d'effet observé

11.5 Mutagénicité

- Pas d'effet mutagène démontré sur les substances soumises à enregistrement Reach

11.6 Cancérogénicité

- Pas d'effet cancérogène démontré sur les substances soumises à enregistrement Reach

11.7 Toxicité pour la reproduction

- Pas d'effet observé

11.8 Toxicité par administration répétée

- non applicable

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

- Sans rapport

12.2 Persistance et dégradabilité

12.2.1 Dégradation abiotique

- Facilement Biodégradable (> 90% - 28 jours – OCDE 302B)

12.2.2 Potentiel de bioaccumulation

- Non bio accumulable

12.3 Mobilité

- Sans rapport

12.4 Évaluation PBT et vPvB

- Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

- Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.5 Autres effets néfastes

- Aucun

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes d'élimination

- En accord avec les réglementations locales et nationales.

13.2 Emballages contaminés

- Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

- Nettoyer le récipient avec de l'eau.

- En accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Pas de restrictions particulières.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Lois ou régulations applicables

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), comme modifiée

- concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses, comme modifiée

- Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, comme modifiée

- Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, comme modifiée

- Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, comme modifiée

- Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets

- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques - Aide mémoire technique INRS

15.1 Évaluation de la sécurité chimique

- Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance dans le cadre de son usage dans les produits cosmétiques.

15.2 État actuel de notification

- Sans objet

RUBRIQUE 16. AUTRES DONNÉES

16.1 Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3.2

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H315 - Provoque une irritation cutanée

16.2 Autres informations

Cette FDS est seulement destinée au pays indiqué pour lequel elle est applicable. Le format européen de la FDS en conformité avec la législation européenne applicable

L'information donnée correspond à l'état actuel de notre connaissance et de notre expérience du produit et n'est pas exhaustive. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Elle ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.

----- FIN DU TEXTE -----